

Compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet
Le 04/04/2019 à la salle des fêtes de Saint-Loup-Lamairé

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Édouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Philippe DELAVAUL, Mairie Craon
Jean-Claude GUÉRIN, Mairie La Peyratte
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Jean-François COIFFARD, Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Jacky GÉLINEAU, Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive
Christophe CHATIN, Syndicat d'Eau du Val du Thouet
Dominique REGNIER, Syndicat du Val de Loire
Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
Yannick VERGNAULT, SPL des Eaux du Cébron
Claude SERGENT, Eaux de Vienne SIVEER

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Alain MOREAU, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Michel RICHARD, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Jean THARRAULT, représentant de l'Association Sauvegarde de l'Anjou
Anne Marie ROUSSEAU, représentante de Poitou-Charentes Nature
Paul PAULY-CALLOT, représentant d'UFC Que Choisir
Boris LUSTGARTEN, représentant de l'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
François JENOT, représentant du Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Florence BARRE, représentante de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
Laurence LACOUTURE, représentante de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Mathieu BOSSIS, représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
Géraldine GELLÉ, représentante de la DDT du Maine-et-Loire
Géraldine LEMARCHANT, représentante de la DDT de la Vienne
Frédéric NADAL, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Autres participants :**

Alizée LORRAIN, Eaux de Vienne SIVEER
Médéric DROUET, SIVU de la Vallée de la Dive
Marie-Christine CHAPALAN, Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres, Bocage Vendéen, Gâtine
Sophie MAQUIN, DDT du Maine-et-Loire
Camille PASCUAL, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Céline PERSICO, Chargée de mission SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne
Jean-Louis HÉRAUD, représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres

▪ **Personnes excusées :**

André MARTIN, Conseil Régional Pays de la Loire
Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Catherine PUAUT, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Marc GREMILLON, Agglomération du Choletais
Christian BARBIER, représentant de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire
Philippe LOHEZIC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire
Brigitte BONNISSEAU, représentante du Syndicat Forestiers Privés des Deux-Sèvres
Daniel BEAUMONT, représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Maine-et-Loire
Hélène DESOBEAU, représentante de la DREAL Pays de la Loire
Hélène ANQUETIL, représentant de l'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne-Pays de la Loire

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce l'ordre du jour, à savoir :

1. **Validation du compte-rendu de la CLE du 26 juin 2018**
2. **Élection du 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)**
3. **Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE**
4. **Avis motivé sur le projet de CTMA de la Dive**
5. **Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE**

6. Validation des inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes SDAGE / Feuille de route de la CLE
8. Informations et questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 26 juin 2018

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 26 juin 2018. Pour rappel, lors de cette séance, les membres de la CLE ont validé le scénario tendanciel du SAGE.

M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (31 votants - Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

2. Élection du 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)

Il est indiqué que, suite au décès de M. BAUFUMÉ, la Communauté de communes du Pays Loudunais a désigné M. Édouard RENAUD comme représentant au sein de la CLE.

De plus, M. COCHONNEAU représentant la commune du Puy-Notre-Dame (ADM 49) a démissionné de ses fonctions. L'Association Des Maires 49 a donc procédé à son remplacement en désignant M. Luc JOURDAIN, également élu de la commune du Puy-Notre-Dame.

Pour acter ces modifications, Madame le Préfet des Deux Sèvres a pris un nouvel arrêté de modification de composition de la CLE en date du 15 mars 2019.

Il est rappelé que M. BAUFUMÉ était le second Vice-président de la CLE, les membres du collège des collectivités doivent donc élire, en leur sein, un nouveau Vice-Président.

M. CUBAUD demande aux membres du collège des collectivités souhaitant candidater pour cette Vice-présidence de se faire connaître.

M. Édouard RENAUD propose sa candidature. Il précise qu'il souhaite poursuivre l'engagement de la Communauté de communes du Pays Loudunais dans les travaux du SAGE comme l'a pu faire M. BAUFUMÉ.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

M. CUBAUD propose aux membres du collège des collectivités de désigner M. RENAUD comme 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet.

M. RENAUD est élu 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet à l'unanimité des membres du collège des collectivités présents ou représentés (17 votants – Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0).

Pierre PÉAUD indique que le Président et les Vice-Présidents siègent automatiquement au Bureau de la CLE ; de ce fait M. RENAUD remplace M. BAUFUMÉ au sein du Bureau.

3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE

Suite aux dernières réunions et échanges consacrés à l'élaboration des scénarios alternatifs et à la définition de la stratégie du SAGE, il ressort la nécessité pour la CLE de définir l'ambition voulue pour le territoire. Pour ce faire, M. CUBAUD indique que le Bureau de la CLE a travaillé à une note d'ambition visant à réaffirmer les conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel du SAGE puis préciser l'ambition à porter pour les objectifs identifiés par la CLE lors de l'élaboration du SAGE.

Il est précisé que cette note a été envoyée aux membres de la CLE en document préparatoire de la séance. M. CUBAUD propose de la parcourir pour échanges et avis avant qu'elle soit soumise à la validation de la CLE.

M. NADAL souligne l'importance de cette note afin que la CLE ait un socle partagé sur lequel s'appuyer pour travailler à la définition de la stratégie du SAGE.

Pierre PÉAUD rappelle les éléments synthétiques du diagnostic et du scénario tendanciel du SAGE. Il est précisé que ces éléments sont issus des documents validés par la CLE lors des phases précédentes d'élaboration du SAGE.

Sur les éléments de rappel du scénario tendanciel, M. LUSTGARTEN relève qu'il est fait mention de « rétablissement de la continuité écologique », il s'interroge donc sur l'état et la date à prendre en compte comme référence lorsque l'on parle de rétablissement. Il ajoute que selon lui, il faudrait plutôt faire mention d'amélioration de la continuité écologique.

Il est répondu que la notion de rétablissement est employée ici en écho à la formulation de l'objectif validé par la CLE à savoir : « *Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités* ».

M. BOSSIS ajoute que le terme « restauration » est utilisé par rapport à des altérations et non à une situation datée.

M. CUBAUD présente ensuite les propositions du Bureau sur l'Ambition de la CLE.

En ce qui concerne les objectifs de qualité des eaux AEP :

Priorisation des usages :

AEP > milieux > activités économiques

Une vigilance est portée sur l'usage AEP qui est bien l'usage prioritaire sans toutefois remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà fortement altérés.

Objectifs de Qualité des eaux AEP :

Besoin d'une ambition forte pour sécuriser AEP

Objectifs environnementaux :

Des objectifs de respect des normes de qualité AEP :

- *Respect des normes de qualité pour les eaux distribuées*
- *Pour les eaux brutes, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard:*
 - *Pesticides : respect des normes de qualité des eaux distribuées*

- Nitrates : respect du seuil de 50 mg/L (teneur maximale et non teneur moyenne) pour l'ensemble des captages prioritaires.

Sur les autres captages, objectif de non dégradation de la ressource.

- Phosphore : respect de la norme de 0,2 mg/L (teneur maximale)

M. VERGNAULT note que les objectifs Nitrates sur les eaux brutes semblent extrêmement ambitieux voire même impossibles à tenir pour certains captages à l'horizon 2027.

M^{me} REGNIER ajoute que des programmes « pollutions diffuses » sont en place depuis de nombreuses années et que la situation ne s'améliore pas pour autant.

M. CUBAUD et M. CLAIRAND indiquent qu'il semble important que la CLE affiche une ambition forte pour cet usage.

M. NADAL complète en indiquant que la CLE doit définir des actions qui viseront l'atteinte de ces objectifs.

M. LUMINEAU précise que les efforts qui devront être faits pour répondre aux problématiques Nitrates, Pesticides seront à faire par l'ensemble des acteurs du bassin et pas seulement le monde agricole.

M. DELAVAUULT souligne qu'il n'y a pas d'objectifs liés aux pollutions médicamenteuses des eaux.

Il est rappelé que ces objectifs concernent les ressources utilisées pour l'eau potable et que bien que cette problématique est importante, le suivi de ces nombreuses molécules est aujourd'hui complexe et les connaissances doivent s'améliorer.

Sont présentés ci-dessous les échanges qui ont eu lieu lors de la présentation des propositions d'ambition par objectifs validés par la CLE.

M. CLAIRAND relève une incohérence dans la rédaction faite concernant l'objectif de reconquête des eaux brutes destinées à l'AEP. Il est indiqué que le captage des Lutineaux est classé en ZPAAC du fait du taux de nitrates élevé et de son évolution constante vers le seuil de potabilisation. Il faut ici plutôt parler de seuil de NON potabilisation. La correction sera apportée au document.

M. CHATIN et M^{me} ROUSSEAU rebondissent sur l'état des eaux de ce captage AEP et la procédure ZSCE enclenchée. Ils mettent en avant les échanges entre eaux superficielles et souterraines et les impacts des usages présents sur le bassin de la Dive.

Il est rappelé que le périmètre de la ZSCE, suite aux travaux d'hydrogéologues, avait fait l'objet d'un avis par la CLE. Un nouvel avis sera demandé sur le programme d'actions qui est en cours de définition.

Sur l'objectif en lien avec la continuité écologique, M. LUSTGARTEN souligne l'ambition proposée qui met en avant l'utilisation de tous les leviers disponibles, allant de la bonne gestion des ouvrages, l'aménagement jusqu'à l'effacement. Cette rédaction semble plus acceptable. Il note toutefois, la nécessité de rester vigilant dans la suite des travaux du SAGE, sur l'utilisation de certains

termes comme par exemple « *les fonctionnalités « naturelles » de la rivière* » qui laissent une part d'interprétation importante.

M. JENOT et M. MOREAU soulèvent les problèmes de ruissellement et leurs impacts sur le bassin. En lien avec la thématique « plans d'eau », ils s'interrogent sur les conséquences que peuvent avoir le ruissellement.

Une discussion porte sur la nécessité d'avoir une vraie vision transversale des thématiques et objectifs entre eux dans la suite des travaux du SAGE. Il est évoqué à titre d'exemple, les enjeux sur les têtes de bassin versant qui sont à prendre en compte sur les volets quantitatif, qualitatif, milieu, biodiversité, ... Il sera indiqué dans la note, la nécessité de garder une vision transversale entre les objectifs.

Suite à des échanges sur la biodiversité, M. LUSTGARTEN met en avant l'importance que la biodiversité soit prise en compte dans sa globalité lors d'aménagements (cahier des charges d'études).

Au sujet de la gouvernance, des questions sont posées sur l'avancée des réflexions GEMAPI. Il est précisé que les collectivités concernées poursuivent leurs travaux actuels sur la mise en place d'une structure de bassin.

M. BIGOT soulève le fait que le grand cycle de l'eau ne concerne pas seulement la GEMAPI mais également l'AEP, l'assainissement, les eaux pluviales, Le SAGE doit avoir pour rôle selon lui, la coordination de toutes ces politiques.

Comme indiqué dans la note, il est précisé que l'ensemble des activités économiques doit se mobiliser et pas seulement le monde agricole. Il est ajouté que l'état de la ressource ainsi que des réglementations, comme la procédure ZSCE, ont des impacts économiques.

M. DELAVAUULT et M. LUMINEAU évoquent les difficultés actuelles rencontrées par l'élevage. D'où l'importance pour la CLE d'acter leur soutien à cette activité sur l'ouest du bassin.

Il est demandé que soient rappelés dans la note, la portée réglementaire du SAGE et son lien avec l'aménagement du territoire (document d'urbanisme).

Suite aux échanges et à la présentation faite, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider la note ; **la note « Ambition de la CLE du SAGE Thouet » est validée à la majorité des membres présents ou représentés (Votants : 31 - Pour : 30 / Contre : 0 / Abstention : 1).**

La note « Ambition de la CLE du SAGE Thouet » validée est jointe au présent compte-rendu.

4. Avis motivé sur le projet de CTMA de la Dive

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau, afin de renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats territoriaux, il est demandé un avis motivé des CLE sur les projets de contrats avant leur présentation au conseil d'administration de l'Agence.

La CLE du SAGE Thouet a été sollicitée par le SIVU de la Vallée de la Dive pour émettre un avis motivé sur le projet du futur CTMA de la Dive. Pour ce faire, il est rappelé que les documents de présentation du CTMA ont été transmis aux membres de la CLE en préparation de la séance.

Médéric DROUET, technicien de rivière au SIVU de la Vallée de la Dive, présente aux membres de la CLE le contenu du projet de CTMA, à savoir : localisation, historique de la démarche, état des lieux, enjeux et objectifs du contrat, programmes et actions prévus, données financières ... (cf. *présentation*).

M. CUBAUD sollicite ensuite les membres de la CLE pour recueillir les remarques sur ce projet de CTMA.

M. LUSTGARTEN s'interroge sur la gouvernance du contrat et le lien qui est fait avec les autres acteurs du territoire. De plus, il se questionne sur le montant du contrat et le coût des actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau.

M. BIGOT, Président du SIVU de la Vallée de la Dive, indique que des liens ont été établis avec la Communauté de communes du Haut-Poitou, non adhérente au SIVU, afin qu'une étude diagnostic sur le territoire de cette collectivité puisse être lancée (secteur amont du bassin de la Dive). Suite à ce diagnostic, il pourrait être envisagé d'intégrer des actions de restauration, d'entretien, ... dans le CTMA. Il ajoute que le coût prévisionnel du contrat est d'un peu plus de 1 700 000 € et que l'intégralité du contrat vise à améliorer la qualité des masses d'eau concernées, pour ce qui est des problématiques traitées par le CTMA.

M. CUBAUD ajoute que pour les autres problématiques, comme par exemple les pollutions diffuses, d'autres acteurs interviennent sur le bassin. Le rôle de la CLE du SAGE est bien de s'assurer de la coordination et de la complémentarité des actions portées par les uns et les autres, d'où l'intérêt de solliciter l'avis de la CLE sur ce contrat.

Des liens se font entre structures « eau » du territoire. Il est cité en exemple, le fait que le SEVT et Eaux de Vienne SIVEER sont associés au comité de pilotage du CTMA de la Dive.

Il est précisé que le CTMA de la Dive ne couvre pas l'intégralité du bassin de la Dive. Pour rappeler depuis les 1^{er} janvier 2018, les EPCI-fp ont la compétence GEMAPI. Les réflexions sur l'exercice de la compétence GEMAPI se poursuivent avec les collectivités concernées et ont fait l'objet de réunions de travail ces derniers mois.

M. MOREAU met en avant l'importance de porter des actions de reconnexion des annexes hydrauliques et de restauration de zones humides.

Suite à la présentation qui a été faite et aux échanges tenus, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE d'émettre un avis sur le projet de CTMA de la Dive.

Les membres de la CLE émettent à la majorité un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Dive porté par le SIVU de la Vallée de la Dive (Votants : 31 – Avis favorable : 30 / Avis défavorable : 0 / Abstention : 1).

L'avis motivé sera transmis au SIVU de la Vallée de la Dive et à l'Agence de l'eau.

Départ de M.LUSTGARTEN après l'avis motivé de la CLE sur le CTMA de la Dive

5. Validation du rapport d'activité 2018 de la CLE

Le rapport d'activité de la CLE est un document demandé par le comité de bassin Loire-Bretagne afin d'avoir une vision annuelle des différents travaux de la CLE et de l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Il est également transmis aux Préfets des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire et au Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, ainsi qu'aux financeurs du SAGE et aux collectivités du bassin.

Pierre PÉAUD rappelle que le projet du rapport d'activité 2018 a été envoyé avant la séance avec les documents préparatoires de la CLE. Il présente ensuite les éléments principaux du document à savoir : les réunions de la CLE, du Bureau de la CLE et des commissions du SAGE, les dossiers portés à la connaissance de la CLE, l'avis motivés émis sur le contrat territorial Re-Sources de la Fontaine du Son en 2018, les réunions suivies par la cellule d'animation du SAGE, les études et outils de communication réalisés en 2018, le budget et les financements, les perspectives 2019... (*cf. présentation*).

Aucune remarque n'étant soulevée, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le rapport d'activité 2018 ; **le rapport d'activité 2018 de la CLE du SAGE Thouet est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés (Votants : 30 - Pour : 30 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

Le rapport d'activité de la CLE 2018 est téléchargeable dans la rubrique documentation du site internet du SAGE : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

6. Validation des inventaires zones humides (CA2B)

Pierre PÉAUD présente les résultats des inventaires « zones humides » qui ont eu lieu sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Ces inventaires concernent 11 communes que sont : Argentonay, Boismé, Brétignolles, Chiché, Cirières, Combrand, Le Pin, Nueil-les-Aubiers, Saint-Aubin-du-Plain, Saint-Maurice-Étusson et Voulmentin. Ils seront pris en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il ajoute que la cellule d'animation a participé aux réunions des groupes d'acteurs de ces communes afin de s'assurer du respect de la méthodologie qui a été validée par la CLE le 16 janvier 2014. Pour rappel, cette méthodologie met en avant la concertation, notamment par la création d'un groupe d'acteurs locaux par commune. Il est également demandé la mise en place d'une communication la plus large possible avec entre autres l'organisation d'une réunion d'information à destination des agriculteurs et propriétaires.

Les résultats des 11 communes concernées sont présentés : surface de zones humides, pourcentage de la surface communale, nombre de plans d'eau, réseau hydrographique, nombres de sondages pédologiques... . À noter également le souhait de l'Agglomération du Bocage Bressuirais d'inventorier le linéaire de haies de la commune (*cf. présentation*).

M^{me} ROUSSEAU note l'intérêt de concilier l'inventaire des zones humides avec un inventaire des haies.

M. RICHARD indique avoir suivi l'inventaire sur la commune d'Argentonnay et relève la difficulté de mettre en place une concertation la plus élargie possible sur les communes de grande taille.

M^{me} REGNIER indique que l'inventaire sur la commune de Faye-l'Abbesse est actuellement en cours. Elle s'interroge sur la possibilité de mettre en place des mesures compensatoires lors de l'impact d'un projet sur une zone humide.

M. BOSSIS rappelle les fondements de la procédure Éviter-Réduire-Compenser (ERC) et met en avant parfois la difficulté technique de mettre en place des mesures compensatoires. Il indique qu'en premier lieu l'évitement est à rechercher.

L'intégration de ces inventaires de connaissances dans les documents d'urbanisme doit permettre aux collectivités d'anticiper les projets d'aménagements et ainsi dès l'amont des projets prendre en compte la présence de zones humides.

Suite à ces différentes remarques, aux résultats présentés et au respect de la méthodologie du SAGE Thouet, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider les inventaires des 11 communes du Bressuirais.

Les membres de la CLE du SAGE Thouet valident à l'unanimité des membres présents ou représentés les inventaires des 11 communes de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (30 votants - Pour : 30 / Contre : 0 / Abstention : 0).

Un courrier sera adressé aux communes pour les informer de la décision de la CLE.

Enfin, il est ajouté que des inventaires similaires sont actuellement en cours sur d'autres communes du Bressuirais, sur le Pays de Gâtine et l'Agglomération du Choletais.

7. Questions importantes SDAGE / Feuille de route de la CLE

Consultation Questions importantes SDAGE

Il est rappelé que le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne et le Préfet de bassin ont sollicité l'avis de la CLE sur les Questions importantes et le programme de travail dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne et du Plan de Gestion des Risques Inondations.

Les documents de cette consultation ont été adressés par mail aux membres de la CLE le 12 février 2019.

La formulation des questions posées n'appelle pas d'observations particulières de la part des membres de la CLE.

M. CLAIRAND indique que chaque collectivité ou habitant du bassin Loire-Bretagne peut participer à cette consultation de façon individuelle.

M^{me} LACOUTURE indique que la CLE sera sollicitée ultérieurement sur le programme de mesures du futur SDAGE.

Feuille de route de la CLE

Les membres de la CLE sont informés de la demande faite par l'Agence de l'eau, d'élaborer une feuille de route permettant de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE.

La cellule d'animation du SAGE, avec l'appui de l'Agence de l'eau, travaillera à un projet de feuille de route qui sera présenté pour avis à la CLE.

8. Informations et questions diverses

Il est indiqué qu'un courrier a été adressé à Madame le Préfet des Deux-Sèvres demandant un cadrage pour une éventuelle étude de révision des volumes prélevables. Ce courrier fait suite aux discussions qui ont pu se tenir en CLE et Bureau de CLE.

Enfin il est rappelé qu'une journée à destination des membres de la CLE s'est tenue le 25 février sur les enjeux de la participation et du dialogue. Le compte rendu de cette journée, en cours de rédaction, sera diffusé prochainement aux membres de la CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.

L'objet de la présente note « Ambition de la CLE », validée par la CLE lors de la séance plénière du 4 avril 2019, est de rappeler les éléments principaux du diagnostic et du scénario tendanciel ainsi que préciser l'ambition portée par la CLE pour les objectifs identifiés lors de l'élaboration du SAGE.

Ambition de la CLE du SAGE Thouet

Un SAGE est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin hydrographique dont l'objectif est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il répond avant tout aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 en recherchant prioritairement l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau. Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne et le code de l'environnement.

Le SAGE a un poids réglementaire puisqu'il est opposable, via son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), aux décisions de l'administration dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme. Son règlement s'impose quant à lui directement à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, travaux, ouvrages ou activités soumis à autorisation ou déclaration.

Rappel synthétique des principaux éléments du diagnostic du SAGE validé par la CLE le 1^{er} juin 2016 :

- **Enjeu Ressource en eau (Quantité) :**
 - Des problèmes d'étiages très marqués sur les eaux superficielles dus à des caractéristiques naturelles du bassin mais renforcés par les prélèvements.
Sur l'Ouest du bassin : Socle granitique imperméable, écoulements brutaux et immédiats, absence de nappes ne permettant pas de soutien à l'étiage.
Sur l'Est du bassin : pluviométrie estivale faible et un faible soutien des aquifères provoquent également l'assèchement des cours d'eau.
 - Des ressources souterraines globalement à l'équilibre mais certaines en mauvais état quantitatif comme le Jurassique libre et le Cénomaniens libre, utilisées pour l'AEP, à préserver.
 - Un déséquilibre chronique entre ressources et prélèvements entraînant le classement de l'intégralité du bassin en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
 - Une problématique prise en main par les acteurs locaux par le biais d'outils réglementaires et d'initiatives dans le milieu agricole (ZRE, notification de volumes prélevables, OUGC) mais qui peinent à répondre aux enjeux.

- Enjeu Qualité des eaux :

- Des masses d'eau superficielles fortement dégradées sur l'ensemble du bassin.
- Des masses d'eau souterraines vulnérables à préserver.
- Plusieurs types de contaminations :
 - Nitrates : Pression azotée élevée et vulnérabilité au lessivage principalement à l'Est du bassin (Dive).
 - Phyosanitaires : Problématiques de transferts sur des secteurs sensibles au ruissellement.
 - Phosphore : Contamination sur l'ensemble du bassin mais de façon plus marquée à l'Ouest du fait de sols chargés naturellement et d'une vulnérabilité au ruissellement.
 - Matières organiques dissoutes : Contamination sur l'ensemble du bassin mais plus marquée à l'ouest.
- Des impacts et des menaces sur l'alimentation en eau potable (captages prioritaires, Contrats Territoriaux mis en place, procédure ZSCE).

- Enjeu Milieux aquatiques

- Indicateurs biologiques déclassant sur l'ensemble du bassin. Plusieurs impacts identifiés : étiages sévères, morphologie des cours d'eau dégradée, atteinte à la continuité écologique, pollution des eaux, ...
- Multiplicité des plans d'eau à l'Ouest du territoire privant les milieux d'une partie de la ressource.
- Un patrimoine menacé à préserver : Zones Humides, Têtes de bassin versant, Biodiversité, ...

Des évolutions climatiques constatées entraînant de nombreux impacts : augmentation de la température, épisodes de sécheresses-pluies plus extrêmes, aggravation des étiages, diminution de la recharge des eaux souterraines et décalage dans le temps, ...

De plus, le bassin du Thouet est identifié comme un secteur très vulnérable au changement climatique qui aggrave une situation déjà inquiétante.

État des masses d'eau superficielles : Depuis plus de 10 ans, on ne constate aucune amélioration de la qualité des eaux et ce sur l'ensemble du bassin. Pire, on observe même une dégradation de la qualité de certaines masses d'eau.

28 masses d'eau superficielles sur 33 ont un objectif de bon état repoussé à 2027, indiquant que la qualité des eaux est critique et la reconquête, pourtant indispensable, supposée difficile.

État des masses d'eau souterraines : 4 masses d'eau sur 10 sont en mauvais état chimique (nappes libres). Principalement pour des problématiques nitrates et/ou pesticides. Certaines masses d'eau souterraines présentent également des problématiques quantitatives.

Rappel synthétique des conclusions du scénario tendanciel du SAGE validé par la CLE le 26 juin 2018 :

Évolution de l'état quantitatif – bilan de l'équilibre besoins / ressource

En termes de tendances, il apparaît que malgré les actions mises en place, qui pourront permettre une nouvelle diminution des pressions, **l'équilibre quantitatif ne devrait pas être atteint, avec une possible dégradation de l'état hydrologique des cours d'eau**. Cette crainte est renforcée par l'inquiétude **des impacts du changement climatique** sur les ressources, qui risquent d'accentuer le déséquilibre besoins/ressource.

Évolution de l'état physico-chimique des eaux

Malgré plusieurs années de programmations contractuelles et une évolution globale des pratiques agricoles, la **qualité des eaux brutes des captages du territoire - ayant bénéficié d'actions - n'a pas évoluée**. Les problèmes de qualité rencontrés concernent les nitrates, les pesticides et sur le Cébron le phosphore et le carbone organique dissous.

La **qualité des eaux superficielles ne s'est pas non plus améliorée**, avec un état physico chimique qui décline encore la grande majorité des masses d'eau, pour des problèmes de phosphore, de carbone organique et de nitrates sur la Dive. Des pesticides sont également quantifiés, mais ne rentrent pas dans le calcul de l'état physico-chimique.

Les tendances actuelles laissent ainsi difficilement présager une amélioration rapide de la qualité des eaux, tant superficielles que souterraines (bien qu'il s'agisse de polluants différents).

Les impacts du changement climatique seront également à prendre en compte, car les tendances hydrologiques (baisse des débits notamment en étiage) **engendreraient une augmentation des concentrations en polluants**.

En l'état, compte tenu de la lente diminution des pressions constatées, ainsi que de l'inertie supposée des milieux, **la tendance en matière de qualité des eaux n'est pas positive sur le bassin versant du Thouet, avec à minima une stabilisation des concentrations, voire même un risque d'aggravation sur les eaux de certains captages et sur les cours d'eau les plus sensibles au changement climatique**.

Évolution de l'état des cours d'eau

L'état morphologique des cours d'eau et l'état de la ripisylve devraient s'améliorer progressivement bien que ponctuellement suite aux actions entreprises. La continuité écologique ne devrait pas être rétablie à moyen terme mais des actions devraient être engagées sur certains ouvrages, sans qu'il s'agisse nécessairement des ouvrages les plus prioritaires (type verrous à l'aval du bassin). Certaines têtes de bassin versant devraient faire l'objet d'actions spécifiques à moyen terme, par le biais des CTMA mais aussi très ponctuellement par les actions du CREN ou des départements (ENS).

Vu les tendances actuelles et le manque d'actions sur certaines problématiques / secteurs, d'après les acteurs locaux **il est à craindre un maintien voire une dégradation de l'état biologique des cours d'eau**.

À l'échelle des tronçons, les interventions en cours ont un impact immédiat et observable sur la qualité biologique du cours d'eau. **L'impact n'est cependant pas mesurable à l'échelle des masses d'eau à l'heure actuelle.**

Les impacts du changement climatique font également craindre une dégradation de l'état biologique des cours d'eau : augmentation de la température de l'eau, baisse des débits, augmentation de la concentration des polluants, ...

Évolution de l'état des zones humides

Les zones humides peuvent être menacées ou dégradées par les projets d'urbanisation, les anciens travaux hydrauliques, leur mise en culture ou leur drainage.

Les évolutions réglementaires et notamment la nomenclature Loi sur l'Eau qui impose de présenter une demande de déclaration ou d'autorisation pour les projets ayant un impact sur ces milieux (surface supérieur à 1000 m²) **permet, en théorie, de limiter la dégradation des zones humides.** Cependant, la mise en œuvre de la réglementation est limitée par le manque de connaissance de ces zones. En termes de tendances, **la connaissance des zones humides du bassin devrait néanmoins s'améliorer**, puisque sur la partie du bassin versant située sur le département des Deux-Sèvres ainsi que l'Agglomération du Choletais en Maine-et-Loire, des inventaires communaux de connaissance sont en cours selon une méthodologie validée en CLE.

Les tendances retenues en matière d'évolution de l'état des zones humides sont de l'ordre de la stabilité, compte tenu de la prise en compte progressive de ces zones par les documents d'urbanisme, garantissant une relative protection. Néanmoins, les actions de restauration et de valorisation sont limitées à quelques zones humides « remarquables ».

Tendance à 10 ans sans l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE :

Dans l'état actuel des choses, si aucune inflexion majeure des politiques ne se produit, il n'y a absolument aucune chance d'atteindre le bon état des eaux sur l'ensemble du bassin versant du Thouet. Pire, l'accélération et l'emballement des phénomènes de changement climatique aggraveront considérablement une situation pourtant déjà extrêmement préoccupante.

Ce constat alarmant nécessite des réponses rapides et fortes car il pose des questions majeures de santé publique, de qualité et quantité d'une ressource vitale, d'atteinte à la biodiversité et au patrimoine naturel, ...

Valider l'ambition politique que souhaite la CLE du SAGE Thouet

Au-delà des obligations réglementaires, l'élaboration d'un SAGE sur le bassin versant du Thouet émane d'une volonté locale et d'une prise de conscience ancienne des enjeux majeurs liés à l'eau et à l'état de la ressource.

La volonté des membres de la CLE est d'atteindre les objectifs de bon état des eaux défini par la DCE. Compte tenu du diagnostic et, hélas, des tendances lourdes, cela passe par la mise en œuvre d'un SAGE ambitieux susceptible de répondre à l'urgence de la situation.

Les membres de la CLE valident les éléments suivants :

Priorisation des usages :

AEP > milieux > activités économiques

Une vigilance est portée sur l'usage AEP qui est bien l'usage prioritaire sans toutefois remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà fortement altérés.

Objectifs de Qualité des eaux AEP :

Besoin d'une ambition forte pour sécuriser AEP

Objectifs environnementaux :

Des objectifs de respect des normes de qualité AEP :

- *Respect des normes de qualité pour les eaux distribuées*
- *Pour les eaux brutes, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard:*
 - *Pesticides : respect des normes de qualité des eaux distribuées*
 - *Nitrates : respect du seuil de 50 mg/L (teneur maximale et non teneur moyenne) pour l'ensemble des captages prioritaires.*
Sur les autres captages, objectif de non dégradation de la ressource.
 - *Phosphore : respect de la norme de 0,2 mg/L (teneur maximale)*

Objectif baignade :

Un objectif transversal de reconquête de la baignade en cours d'eau sur le bassin, susceptible de mobiliser positivement les acteurs et faire émerger une conscience collective et citoyenne sur les enjeux de l'eau.

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Il est rappelé que les formulations des objectifs, citées ci-dessous (texte bleu), sont celles validées par la CLE lors de la séance plénière du 26 juin 2018. Les membres de la CLE ont, dans le cadre de la présente note, précisé ces objectifs (texte noir). Il est toutefois nécessaire d'avoir une vision transversale des thématiques pour bien appréhender l'ensemble des problématiques du bassin du Thouet.

Quantité

Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

La thématique quantitative est jugée centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins et les ressources, déséquilibre qui a entraîné le classement de l'ensemble du territoire en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). De plus, le changement climatique et l'accélération du phénomène risque de nous faire passer d'une situation précaire à une situation dramatique.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu, il est vital de faire évoluer de façon conséquente les usages afin qu'ils soient plus économes en eau dans un objectif d'atteinte d'un équilibre durable de la ressource. De plus, il conviendra également d'améliorer l'efficacité de l'eau et de définir les voies d'adaptation au changement climatique.

Qualité

Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les nitrates est, compte tenu des pratiques, plus marquée sur la partie Est du bassin (Dive, Thouet médian) qu'à l'Ouest ; même si, par ailleurs, le recul préoccupant de l'élevage, remplacé par des grandes cultures représente un risque de pollution accru à terme.

La contamination par les pesticides est quant à elle généralisée, de façon préoccupante, sur l'ensemble du bassin, tandis que les contaminations des eaux en phosphore et en carbone organique dissous sont importantes sur toute la partie Ouest du bassin (Argenton, Thouaret, Cébron, Thouet amont).

Ces différentes contaminations, présentes dès l'amont du territoire, entraînent des menaces sur la santé publique, une mise en péril de la biodiversité, des perturbations des usages, des surcoûts financiers importants (traitement des eaux...)... . Malgré les programmes d'actions et les efforts qui ont pu déjà être faits sur certains secteurs, il est désormais admis que ces politiques n'ont pas permis d'améliorer significativement l'état des eaux. La dynamique n'est, en outre, pas suffisante. Il est donc

nécessaire de mettre en place des programmes d'actions plus ambitieux, plus rapides et sur des secteurs plus étendus.

[Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante](#)

Les différentes pollutions présentes sur le bassin versant du Thouet ont des impacts importants sur la production et la distribution d'eau potable nécessitant des traitements d'eau de plus en plus importants et de plus en plus onéreux.

Captages prioritaires :

- Cébron : problématiques matières organiques, phosphore et pesticides
- Captages Thouarsais : problématiques nitrates
- Captages Seneuil : problématiques nitrates, pesticides, turbidité
- Captage Fontaine de Son : problématiques nitrates

Le captage des Lutineaux, situé dans le Thouarsais, a été classé en ZPAAC (Zone de Protection d'Aire d'Alimentation de Captage) soumise à contraintes environnementales du fait du taux de nitrates très élevé et de son évolution constante vers le seuil de non potabilisation. Il est actuellement le seul, en Nouvelle Aquitaine, dans ce cas. Dès lors, le risque d'approvisionnement en eau des populations devient une réelle menace.

La mise en place de programmes d'actions sur l'ensemble des captages prioritaires, se révèle d'une efficacité parfois remise en cause par certains acteurs au vu des résultats médiocres malgré les évolutions de pratiques engagées de façon, hélas, trop timide. En effet, les programmes mis en place, pour certains depuis une vingtaine d'années, reposent sur le volontariat mais ne recueillent pas une adhésion suffisante.

Besoin vital de préserver la ressource AEP d'où l'importance d'avoir une ambition élevée pour cette thématique (cf. objectifs environnementaux).

[Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents](#)

Milieux

[Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités](#)

Au vu des dégradations constatées sur le bassin, un enjeu évident d'amélioration significative de la morphologie et de la continuité écologique existe pour retrouver, autant que possible, les fonctionnalités « naturelles » de la rivière. En effet sur les 33 masses d'eau superficielles du bassin, 26 présentes un risque « obstacles à l'écoulement » et 22 un risque « morphologie ».

L'amélioration conjointe de ces deux paramètres permettra de retrouver un milieu plus « naturel », présentant des profils diversifiés, bénéfiques pour la qualité des eaux, la santé, la richesse des services écosystémiques des milieux ainsi que pour la biodiversité.

L'amélioration de la continuité écologique doit être étudiée et obtenue en utilisant tous les leviers disponibles allant de la bonne gestion des ouvrages, l'aménagement jusqu'à l'effacement.

[Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux](#)

Le bassin versant du Thouet présente un enjeu majeur en matière de plans d'eau avec un nombre très élevé en forte densité sur l'ouest du bassin. Nombre de ces plans d'eau n'ont plus aujourd'hui d'usages avérés et impactent négativement la ressource et les milieux.

Il est donc nécessaire de porter des actions permettant de réduire leurs impacts négatifs en fonction des situations rencontrées (gestion, aménagement, déconnexion, effacement, ...).

Aujourd'hui les programmes d'actions « milieux » n'ont pas de stratégie « plans d'eau » à part entière. Des priorisations géographiques pour les programmes d'actions sont à envisager en lien avec les autres enjeux du SAGE (têtes de bassin versants, zones humides, hydromorphologie et continuité écologique, biodiversité, ...)

[Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité](#)

Biodiversité

[Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires](#)

[Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides](#)

Les têtes de bassin versants et les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques conditionnant le bon état de la ressource et des milieux et doivent être des zones prioritaires à protéger.

Il est donc impératif de ne pas se limiter à la simple délimitation de ces zones mais bien d'intervenir dès à présent sur ces milieux.

Sensibilisation, communication

[Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE](#)

[Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE](#)

[Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques](#)

Les enjeux identifiés nécessitent une mobilisation de tous les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs de bon état. Les habitants étant des acteurs à part entière, il est impératif de développer la

communication afin qu'une prise de conscience sur les enjeux et l'état de la ressource ait lieu et qu'une mobilisation de tous puisse se faire.

Gouvernance

[Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre](#)

[Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE](#)

[Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE](#)

Au vu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du bassin, il est indispensable de déployer des moyens à la hauteur des objectifs à atteindre en réponse aux problématiques identifiées.

Le rôle pilote de la CLE est primordial afin de faire vivre le SAGE à travers :

- *La mise en œuvre effective des actions par les porteurs de projets publics ou privés*
- *La pédagogie auprès de l'ensemble de la population du territoire*

et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs.

Activités économiques

Au vu des éléments présentés ci-dessus, et compte tenu de l'ampleur du chantier à mener, il est nécessaire que l'ensemble des activités économiques du territoire (agriculture, industrie, tourisme, ...) se mobilise en faveur des enjeux du SAGE et l'objectif de bon état des masses d'eau.

Pour l'activité agricole, dominante sur le territoire, les membres de la CLE réaffirment leur soutien à l'activité d'élevage extensif sur l'Ouest du bassin avec le maintien des surfaces en herbes, des zones humides, des haies, ... L'élevage, en dépit des difficultés économiques qu'il rencontre est, en effet, le mieux adapté à cette partie du bassin. Dès lors, il devra être le bénéficiaire prioritaire des politiques publiques ; celle de l'eau en particulier.

Sur la partie Est du bassin, plus marquée par les grandes cultures, l'amplification des efforts sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et intrants devra être de mise, l'adéquation des types de culture à la typologie du territoire devra être recherchée.

De façon générale, même si cela ne peut encore être généralisé comme modèle, des politiques incitatives en faveur du renforcement de l'agriculture biologique et/ou respectueuse des bonnes pratiques et des milieux, de labellisation et de commercialisation de produits locaux, de circuits courts et d'approvisionnement local (marchés, cantines...) seront à accentuer.

En résumé, compte tenu de l'enjeu très fort lié à l'eau sur ce territoire, il faut amplifier une transformation du modèle agricole qui est déjà amorcée mais qui nécessite un fort accompagnement.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



- CLE -

4 AVRIL 2019



Ordre du jour

1. **Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018**
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. **Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)**
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses

2. Élection 2nd Vice-Présidence

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet

Suite au décès de M. BAUFUMÉ, la CC du Pays Loudunais a désigné M. Édouard RENAUD comme représentant au sein de la CLE.

Suite à la démission de M. COCHONNEAU, l'ADM 49 a désigné M. JOURDAIN (commune du Puy-Notre-Dame) comme représentant au sein de la CLE.

15 mars 2019 : Prise d'un arrêté préfectoral de modification de composition de la CLE.

Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Thouet :

- Un premier et un deuxième vice-président sont élus dans les mêmes conditions que le Président au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.
- Élection à la majorité absolue
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet**Élection de la 2nd Vice-Présidence**

M. Hubert BAUFUMÉ était le 2nd Vice-Président de la CLE.
Une élection doit avoir lieu pour désigner un(e) Vice-Président(e).

Rappel :

- Élu au sein et par les membres du collège des collectivités
- Les Vice-Présidents siègent au Bureau de la CLE

	Prénom - Nom	Fonction
Liste des candidats		

Bureau de la CLE

Organisme	Désignation
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	M. Olivier CUBAUD : Président CLE
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Mme Sophie TUBIANA : 1 ^{ère} Vice-Présidente CLE
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	M. Olivier FOUILLET
Communauté de communes du Thouarsais	M. Michel CLAIRAND
Communauté de communes Val de Gâtine	M. Pascal OLIVIER
Commune d'Argentonnay	M. Robert GIRAULT
Syndicat de la Vallée de la Dive	M. Pierre BIGOT
Syndicat des Forestiers Privés 79	Mme Brigitte BONNISSEAU
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 49	M. Alain MOREAU
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine	M. Claude DEVAUD
Association Sauvegarde de l'Anjou	M. Jean THARRAULT
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Mme Florence BARRE
DDT des Deux-Sèvres	M. Frédéric NADAL
DREAL Nouvelle-Aquitaine	Mme Laurence LACOUTURE
Agence Française pour la Biodiversité	M. Mathieu BOSSIS



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. **Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE**
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses

Élaboration du SAGE

3. SAGE : Ambition de la CLE

Scénario tendanciel :

Projeter l'état des eaux et des milieux à horizon 2027, dans un scénario de référence sans mise en œuvre d'un SAGE.

➡ *Scénario validé par la CLE le 26 juin 2018*

Scénarios alternatifs :

Propositions de scénarios « contrastés » pour atteindre les objectifs identifiés et donc plus globalement le bon état DCE. Déclinaison de mesures.

➡ *Scénarios construits suite aux travaux des commissions d'octobre 2018
Projet adressé par mail aux membres de la CLE le 20 décembre 2018*

- **Projet présenté en Bureau de CLE le 14 janvier 2018**
- **Remarques émises :** Association des Amis des Moulins Bocage Vendée Gâtine, UNICEM, ARS Nouvelle-Aquitaine, Syndicat de Valorisation Promotion Pisciculture Poitou-Charentes Vendée
- **Discussions tenues lors de la journée « membres CLE » du 25 février sur les enjeux de la participation et du dialogue**

Élaboration du SAGE

Au vu des remarques émises, il ressort le besoin de :

- Avoir une vision plus claire de la transversalité des objectifs/scénarios
- Avoir une vision, une stratégie pour le territoire
- Préciser les scénarios (effets, impacts, coûts, financeurs, ... dans la mesure du possible)
- Réaffirmer les conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel du SAGE
- ...

Nécessité de définir l'ambition que souhaite la CLE pour les objectifs identifiés
et pour le territoire

Note « Ambition de la CLE » travaillée lors du Bureau du 12 mars et transmise en document préparatoire par mail aux membres de la CLE le 19 mars 2019

Présentation de la note pour avis

Note « Ambition de la CLE »

Un SAGE est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin hydrographique dont l'objectif est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il répond avant tout aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 en recherchant prioritairement l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau. Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne et le code de l'environnement.

Construction de la note :

- Rappel synthétique des principaux éléments du diagnostic du SAGE
- Rappel synthétique des conclusions du scénario tendanciel du SAGE
- Ambition politique que souhaite la CLE du SAGE Thouet
- Priorisation des usages
- Objectifs de Qualité des eaux AEP
- Objectif baignade
- Ambition par objectifs validés par la CLE

Note « Ambition de la CLE »

Rappel synthétique des principaux éléments du diagnostic du SAGE (validé le 1^{er} juin 2016) :

Enjeu Ressource en eau (Quantité)

Étiages sévères / Certaines ressources souterraines en mauvais état / Déséquilibre ressources – besoins (ZRE) / Notification volumes prélevables / OUGC

Enjeu Qualité des eaux

ME sup. fortement dégradées / ME sout. Vulnérables à préserver / Plusieurs types contaminations : Nitrates, Phytosanitaires, Phosphore, matières organiques dissoutes / Menaces sur AEP

Enjeu Milieux Aquatiques

Indicateurs biologiques déclassant / Impacts : étiages sévères, morphologie dégradée, atteinte continuité écologique, pollution des eaux, ... / Multiplicité des plans d'eau / Patrimoine menacé : ZH, têtes BV, biodiversité

Évolutions climatiques constatées entraînant de nombreux impacts. Bassin du Thouet très vulnérable.

État des masses d'eau superficielles

Aucune amélioration constatée depuis plus de 10 ans. Pire, dégradation observée sur certaines ME 28/33 ME superficielles ont un objectif de bon état à 2027 -> qualité critique, reconquête difficile

État des masses d'eau souterraines

*4/10 ME souterraines en mauvais état chimique (nitrates et/ou pesticides)
3/10 ME souterraines en mauvais état quantitatif*

Note « Ambition de la CLE »

Rappel synthétique des conclusions du scénario tendanciel du SAGE (validé le 26 juin 2018) :

Évolutions des pressions et état des eaux (extrait synthèse sc. Tendanciel) :

- *Évolution de l'état quantitatif – bilan de l'équilibre besoins / ressource*
- *Évolution de l'état physico-chimique des eaux*
- *Évolution de l'état des cours d'eau*
- *Évolution de l'état des zones humides*

Tendance à 10 ans sans SAGE :

Si aucune inflexion majeure des politiques, absolument aucune chance d'atteindre le bon état des eaux sur l'ensemble du BV du Thouet.

Pire les phénomènes de changement climatique aggraveront une situation déjà préoccupante.

Constat alarmant nécessite réponses rapides et fortes car il pose des questions majeures de santé publique, de qualité et quantité d'une ressource vitale, d'atteinte à la biodiversité et au patrimoine naturel, ...

Note « Ambition de la CLE »

Valider l'ambition politique que souhaite la CLE du SAGE Thouet :

« Au-delà des obligations réglementaires, l'élaboration d'un SAGE sur le bassin versant du Thouet émane d'une volonté locale et d'une prise de conscience ancienne des enjeux majeurs liés à l'eau et à l'état de la ressource.

La volonté des membres de la CLE est d'atteindre les objectifs de bon état des eaux défini par la DCE. Compte tenu du diagnostic et, hélas, des tendances lourdes, cela passe par la mise en œuvre d'un SAGE ambitieux susceptible de répondre à l'urgence de la situation. »

Priorisation usages :

AEP > milieux > activités économiques

Une vigilance est portée sur l'usage AEP qui est bien l'usage prioritaire sans toutefois remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà fortement altérés.

Note « Ambition de la CLE »

Objectifs de Qualité des eaux AEP :

Besoin d'une ambition forte pour sécuriser AEP

Objectifs environnementaux :

Des objectifs de respect des normes de qualité AEP :

- *Respect des normes de qualité pour les eaux distribuées*
- *Pour les eaux brutes, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard:*
 - *Pesticides : respect des normes de qualité des eaux distribuées*
 - *Nitrates : respect du seuil de 50 mg/L (teneur maximale et non teneur moyenne) pour l'ensemble des captages prioritaires.*
Sur les autres captages, objectif de non dégradation de la ressource.
 - *Phosphore : respect de la norme de 0,2 mg/L (teneur maximale)*

Objectif baignade :

Un objectif transversal de reconquête de la baignade en cours d'eau sur le bassin, susceptible de mobiliser positivement les acteurs et faire émerger une conscience collective et citoyenne sur les enjeux de l'eau.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Quantité

Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

La thématique quantitative est jugée centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins et les ressources, déséquilibre qui a entraîné le classement de l'ensemble du territoire en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). De plus, le changement climatique et l'accélération du phénomène risque de nous faire passer d'une situation précaire à une situation dramatique.

Ainsi, pour répondre à cet enjeu, il est vital de faire évoluer de façon conséquente les usages afin qu'ils soient plus économes en eau dans un objectif d'atteinte d'un équilibre durable de la ressource. De plus, il conviendra également d'améliorer l'efficacité de l'eau et de définir les voies d'adaptation au changement climatique.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Qualité

Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les nitrates est, compte tenu des pratiques, plus marquée sur la partie Est du bassin (Dive, Thouet médian) qu'à l'Ouest ; même si, par ailleurs, le recul préoccupant de l'élevage, remplacé par des grandes cultures représente un risque de pollution accru à terme.

La contamination par les pesticides est quant à elle généralisée, de façon préoccupante, sur l'ensemble du bassin, tandis que les contaminations des eaux en phosphore et en carbone organique dissous sont importantes sur toute la partie Ouest du bassin (Argenton, Thouaret, Cébron, Thouet amont).

Ces différentes contaminations, présentes dès l'amont du territoire, entraînent des menaces sur la santé publique, une mise en péril de la biodiversité, des perturbations des usages, des surcoûts financiers importants (traitement des eaux...)... Malgré les programmes d'actions et les efforts qui ont pu déjà être faits sur certains secteurs, il est désormais admis que ces politiques n'ont pas permis d'améliorer significativement l'état des eaux. La dynamique n'est, en outre, pas suffisante. Il est donc nécessaire de mettre en place des programmes d'actions plus ambitieux, plus rapides et sur des secteurs plus étendus.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Qualité

Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Les différentes pollutions présentes sur le bassin versant du Thouet ont des impacts importants sur la production et la distribution d'eau potable nécessitant des traitements d'eau de plus en plus importants et de plus en plus onéreux.

Captages prioritaires :

- Cébron : problématiques matières organiques, phosphore et pesticides
- Captages Thouarsais : problématiques nitrates
- Captages Seneuil : problématiques nitrates, pesticides, turbidité
- Captage Fontaine de Son : problématiques nitrates

Le captage des Lutineaux, situé dans le Thouarsais, a été classé en ZPAAC (Zone de Protection d'Aire d'Alimentation de Captage) soumise à contraintes environnementales du fait du taux de nitrates très élevé et de son évolution constante vers le seuil de potabilisation. Il est actuellement le seul, en Nouvelle Aquitaine, dans ce cas. Dès lors, le risque d'approvisionnement en eau des populations devient une réelle menace.

La mise en place de programmes d'actions sur l'ensemble des captages prioritaires, se révèle d'une efficacité parfois remise en cause par certains acteurs au vu des résultats médiocres malgré les évolutions de pratiques engagées de façon, hélas, trop timide. En effet, les programmes mis en place, pour certains depuis une vingtaine d'années, reposent sur le volontariat mais ne recueillent pas une adhésion suffisante.

Besoin vital de préserver la ressource AEP d'où l'importance d'avoir une ambition élevée pour cette thématique (cf. objectifs environnementaux).

Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Milieux

Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Au vu des dégradations constatées sur le bassin, un enjeu évident d'amélioration significative de la morphologie et de la continuité écologique existe pour retrouver, autant que possible, les fonctionnalités « naturelles » de la rivière. En effet sur les 33 masses d'eau superficielles du bassin, 26 présentes un risque « obstacles à l'écoulement » et 22 un risque « morphologie ».

L'amélioration conjointe de ces deux paramètres permettra de retrouver un milieu plus « naturel », présentant des profils diversifiés, bénéfiques pour la qualité des eaux, la santé, la richesse des services écosystémiques des milieux ainsi que pour la biodiversité.

L'amélioration de la continuité écologique doit être étudiée et obtenue en utilisant tous les leviers disponibles allant de la bonne gestion des ouvrages, l'aménagement jusqu'à l'effacement.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Milieux

Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Le bassin versant du Thouet présente un enjeu majeur en matière de plans d'eau avec un nombre très élevé en forte densité sur l'ouest du bassin. Nombre de ces plans d'eau n'ont plus aujourd'hui d'usages avérés et impactent négativement la ressource et les milieux.

Il est donc nécessaire de porter des actions permettant de réduire leurs impacts négatifs en fonction des situations rencontrées (gestion, aménagement, déconnexion, effacement, ...).

Aujourd'hui les programmes d'actions « milieux » n'ont pas de stratégie « plans d'eau » à part entière. Des priorisations géographiques pour les programmes d'actions sont à envisager en lien avec les autres enjeux du SAGE (têtes de bassin versants, zones humides, hydromorphologie et continuité écologique, biodiversité, ...)

Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Biodiversité

Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Les têtes de bassin versants et les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques conditionnant le bon état de la ressource et des milieux et doivent être des zones prioritaires à protéger.

Il est donc impératif de ne pas se limiter à la simple délimitation de ces zones mais bien d'intervenir dès à présent sur ces milieux.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Sensibilisation, communication

[Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE](#)

[Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE](#)

[Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques](#)

Les enjeux identifiés nécessitent une mobilisation de tous les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs de bon état. Les habitants étant des acteurs à part entière, il est impératif de développer la communication afin qu'une prise de conscience sur les enjeux et l'état de la ressource ait lieu et qu'une mobilisation de tous puisse se faire.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Gouvernance

[Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre](#)

[Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE](#)

[Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE](#)

Au vu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du bassin, il est indispensable de déployer des moyens à la hauteur des objectifs à atteindre en réponse aux problématiques identifiées.

Le rôle pilote de la CLE est primordial afin de faire vivre le SAGE à travers :

- *La mise en œuvre effective des actions par les porteurs de projets publics ou privés*
- *La pédagogie auprès de l'ensemble de la population du territoire*

et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs.

Note « Ambition de la CLE »

Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :

Activités économiques

Au vu des éléments présentés ci-dessus, et compte tenu de l'ampleur du chantier à mener, il est nécessaire que l'ensemble des activités économiques du territoire se mobilise en faveur des enjeux du SAGE et l'objectif de bon état des masses d'eau.

Pour l'activité agricole, dominante sur le territoire, les membres de la CLE réaffirment leur soutien à l'activité d'élevage extensif sur l'Ouest du bassin avec le maintien des surfaces en herbes, des zones humides, des haies, ... L'élevage, en dépit des difficultés économiques qu'il rencontre est, en effet, le mieux adapté à cette partie du bassin. Dès lors, il devra être le bénéficiaire prioritaire des politiques publiques ; celle de l'eau en particulier.

Sur la partie Est du bassin, plus marquée par les grandes cultures, l'amplification des efforts sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et intrants devra être de mise, l'adéquation des types de culture à la typologie du territoire devra être recherchée.

De façon générale, même si cela ne peut encore être généralisé comme modèle, des politiques incitatives en faveur du renforcement de l'agriculture biologique et/ou respectueuse des bonnes pratiques et des milieux, de labellisation et de commercialisation de produits locaux, de circuits courts et d'approvisionnement local (marchés, cantines....) seront à accentuer.

En résumé, compte tenu de l'enjeu très fort lié à l'eau sur ce territoire, il faut amplifier une transformation du modèle agricole qui est déjà amorcée mais qui nécessite un fort accompagnement.

Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. **Avis motivé projet CTMA Dive**
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses

Demands d'avis sur les projets de contrats territoriaux

4. Avis motivé CTMA Dive

Demands d'avis sur les projets de contrats territoriaux : Milieux Aquatiques, Pollutions Diffuses, Gestion Quantitative.

Émission de l'avis de la CLE ou de son bureau avant le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'eau :

- SAGE mis en œuvre : Vérifier la compatibilité du projet de contrat territorial avec les dispositions du SAGE.
 - SAGE en cours d'élaboration : Vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de contrat territorial sont cohérents avec ceux du SAGE en cours de préparation.
- Avis motivé : la CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de cet avis.
 - Nécessité de s'accorder avec la CLE pour obtenir un avis dans un délai raisonnable

Projet de CTMA 2019-2024 de la Dive

Les contrats territoriaux du bassin du Thouet

4. Avis motivé CTMA Dive

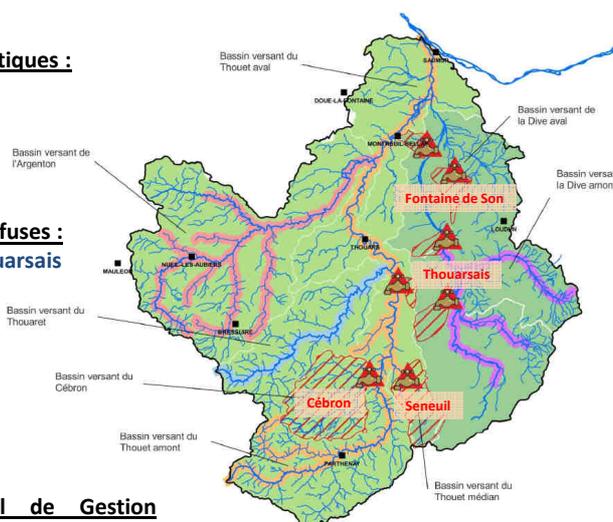
Contrat Territorial Milieux Aquatiques :

- CTMA du Thouet
- CTMA de l'Argenton
- CTMA du Thouaret
- CTMA de la Dive

Contrat Territorial Pollutions Diffuses :

- Re-Sources BAC du Pays Thouarsais
- Re-Sources BAC de Seneuil
- Re-Sources Bac du Cébron
- Re-Sources BAC de la Fontaine de Son

Projet de Contrat Territorial de Gestion Quantitative Thouet – Thouaret – Argenton



CTMA de la Dive amont (2019-2024)

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

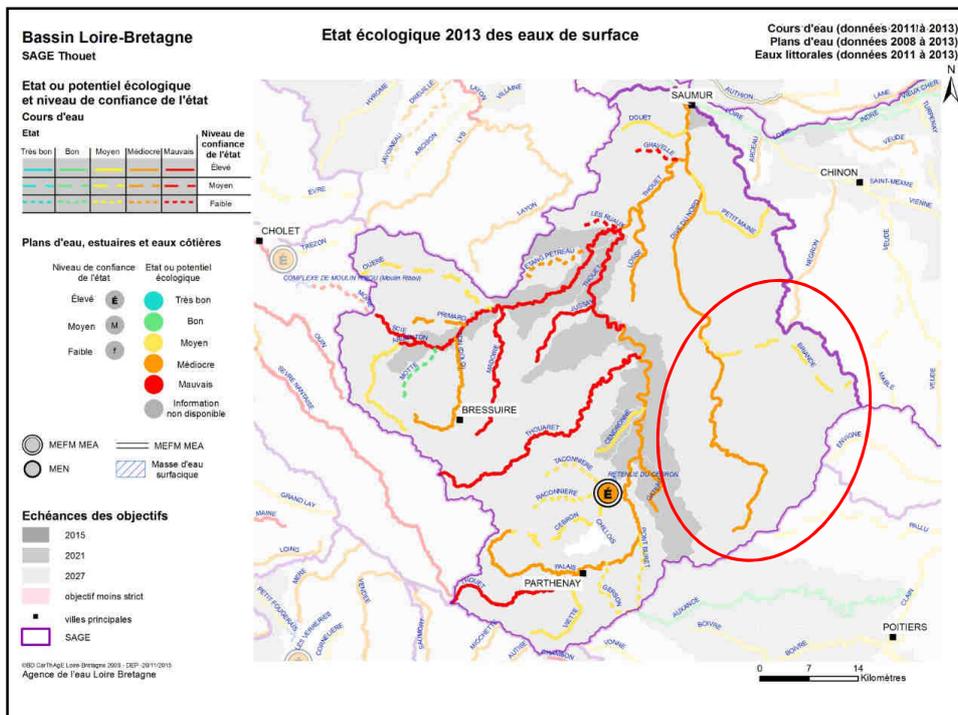
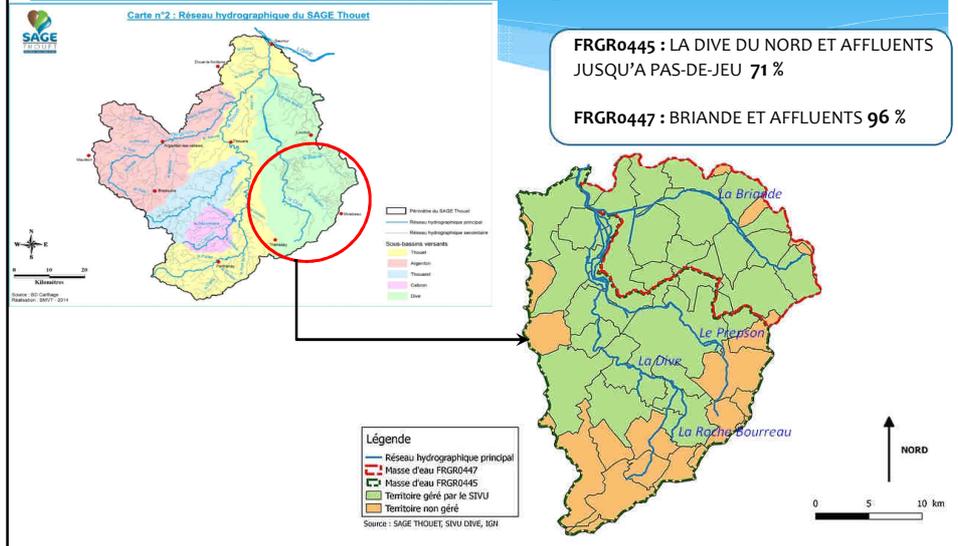


Sommaire

- * 1) Localisation du bassin versant de la Dive amont
- * 2) Historique de gestion de la Dive amont
- * 3) Etat des lieux
- * 4) Enjeux et objectifs
- * 5) Programme du CTMA 2019-2024
 - * A) Les missions principales
 - * B) Les différents types d'actions
- * 6) Données financières

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

1) Localisation du bassin versant de la Dive amont



2) Historique de gestion de la Dive amont

- * Le SIVU de la Vallée de la Dive exerce la compétence GEMAPI en Deux-Sèvres et dans la Vienne il regroupant au total **26 communes**.
- * Un premier Contrat de Restauration et d'Entretien de **2001 à 2005**
- * A partir de **2009**, une dynamique locale a été initiée
 - * recrutement d'un technicien médiateur
 - * un premier CTMA (**2012-2017**)
 - * les enjeux du territoire de ce contrat à savoir :
 - * L'enjeu qualité,
 - * L'enjeu hydraulique,
 - * L'enjeu biologique,
 - * L'enjeu morphologique.

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

2) Historique de gestion de la Dive amont

- * Le bilan réalisé en 2017 a montré que les mesures mises en places répondaient aux enjeux écologiques et morphologiques, mais partiellement aux enjeux hydrauliques et qualitatifs.
- * Le programme de restauration n'a été que partiellement réalisé (**60%**) surestimation de la capacité financière du syndicat, soucis d'obtention DIG, changement technicien et une mauvaise acceptation des travaux
- * Le bilan a aussi confirmé que la **morphologie** et la **restauration des berges** demeurent des **leviers d'actions majeurs** pour l'atteinte du bon état écologique.

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

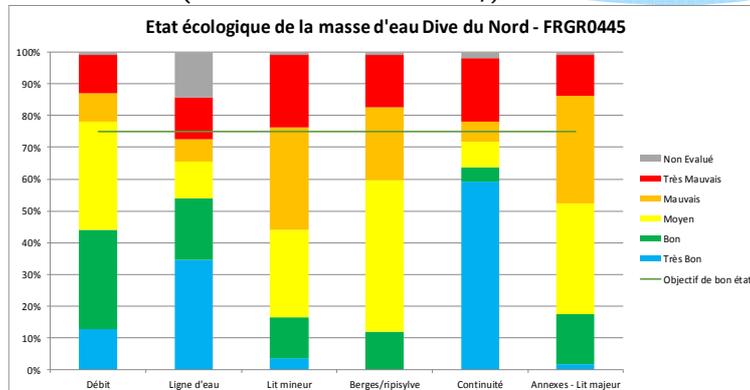
2) Historique de gestion de la Dive amont

- * La communication et la concertation avec **l'ensemble des acteurs locaux constituent d'ailleurs un volet incontournable** pour une meilleure acceptation locale des projets de restauration.
- * Il semble important **d'adapter l'ambition du CTMA** à la capacité financière réelle des porteurs de projets, aux moyens humains disponibles et à la faisabilité d'un programme sur 6 ans.

DROUET Médéric Licence professionnelle G.E.M.R.

3) Etat des lieux

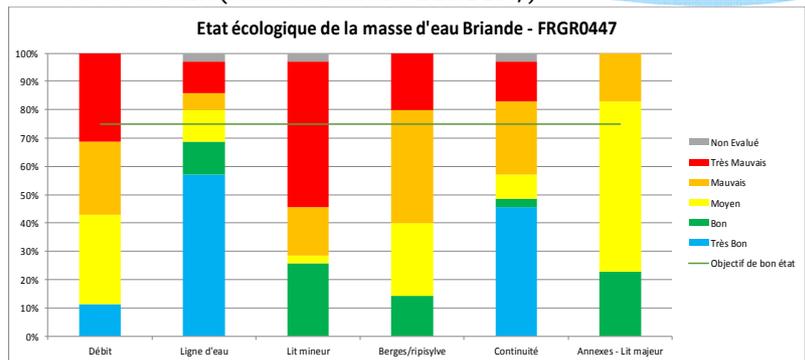
➤ Protocole REH (bilan du CTMA DIVE 2012-2017)



DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

3) Etat des lieux

➤ Protocole REH (bilan du CTMA DIVE 2012-2017)



DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostic REH (paramètre débit) ➤ Prélèvement important (irrigation, eau potable) ➤ Classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) ➤ Risque de non atteinte des objectifs DCE ➤ Assec régulier (Briande et amont de la Grimaudière) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Concilier les besoins en eau et la ressource disponible ❖ Améliorer les connaissances sur les plans d'eau du bassin versant ❖ Faire respecter la réglementation (plans d'eau et irrigation) ❖ Restaurer et reconnecter les sources ❖ Améliorer la connectivité latérale et amont-aval ❖ Améliorer les connaissances et restaurer les zones humides

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat dégradé des eaux de surfaces et souterraines (Etat SDAGE 2013) ➤ Captages prioritaires (Pas-de-Jeu, Saint-Jouin de Marnes) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines (paramètre nitrates) ❖ Améliorer les connaissances sur les zones humides du bassin versant ❖ Préserver les zones humides

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Biologie et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité d'accueil pour des espèces repères (truite, brochet, anguille) ➤ Zones protégées à proximité : NATURA 2000, ZNIEFF, ZICO, ENS etc. ➤ Présence d'espèces de faune patrimoniale (notamment relevant de PNA) et de milieux remarquables 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recréer des habitats aquatiques ❖ Améliorer l'accessibilité aux habitats existants ❖ Lutter contre les espèces nuisibles ❖ Réduction du colmatage ❖ Améliorer les connaissances sur les espèces envahissantes ❖ Améliorer les connaissances et restaurer les zones humides ❖ Maintenir la fonctionnalité des berges et de la ripisylve

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostic REH (compartiment lit mineur) ➤ Ecoulements et substrats homogènes ➤ Fort linéaire rectifié et recalibré ➤ Risque de non atteinte des objectifs DCE 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Redonner un fonctionnement hydrodynamique au cours d'eau ❖ Améliorer la continuité écologique et sédimentaire

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Débordements à l'aval du bassin versant ➤ Fonctionnement hydraulique patrimonial sur l'aval de la Dive 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la gestion des vannages dans un souci de prévention des crues ❖ Améliorer la gestion des vannages afin de garantir une alimentation des bras et des annexes ❖ Améliorer les connaissances sur les zones d'expansion de crue du bassin versant

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

4) Enjeux et objectifs

Enjeux identifiés	Justifications	Objectifs associés
Communication et gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte très agricole ➤ Changement d'orientation des actions du syndicat lié à la DCE ➤ Difficultés pour la mise en place des travaux dans le précédent contrat 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la sensibilisation auprès du public ❖ Développer la concertation entre les acteurs du territoire ❖ Renforcer le suivi des espèces patrimoniales ❖ Mettre en place et suivre des indicateurs de travaux ❖ Communiquer sur les actions du syndicat

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

* A) Les missions principales:

Porteur de projet	Missions principales
SIVU	Mise en place du programme de travaux/Communication/Suivis/Animation du CTMA
DSNE	Animation/Sensibilisation/Suivis et appui technique pour la prise en compte de certaines espèces (département des Deux-Sèvres)
VN	Animation/Sensibilisation/Suivis et appui technique pour la prise en compte de certaines espèces/Inventaire des Zones Humides (département de la Vienne)
CREN	Acquisition et restauration de Zones Humides

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

• Année 1 :

- Plantation de ripisylve secteur Dive
- Travaux de continuité écologique secteur Dive
- Etude complémentaire de continuité écologique
- Indicateurs :
 - Appui prise en compte grande mulette + odonates
 - Suivi thermique
 - Suivi piézométrique

• Année 2 :

- Restauration morphologique secteur Prepson
- Plantations secteur Prepson
- Etude interne de continuité écologique
- Indicateurs :
 - Appui prise en compte grande mulette + odonates
 - Suivi thermique
 - Suivi piézométrique

• Année 3 :

- Restauration morphologique secteur Briande
- Plantations secteur Briande
- Bilan à mi-parcours
- Indicateurs :
 - IBGN/IPR avant travaux
 - Appui prise en compte grande mulette + odonates
 - Suivi piézométrique

Année 4 :

- Restauration morphologique secteur Dive
- Plantation secteur Dive
- Travaux de continuité écologique secteur Dive
- Indicateurs :
 - Appui prise en compte grande mulette + odonates
 - Suivi piézométrique

• Année 5 :

- Lancement de l'étude bilan
- Travaux ponctuels de restauration morphologique secteur Dive : passage à gué, déversoir de crue
- Travaux de continuité secteur Prepson/Briande
- Indicateurs :
 - Appui prise en compte grande mulette + odonates
 - Suivi piézométrique

• Année 6 :

- Restauration d'annexes hydrauliques
- Restauration légère secteurs Dive/Prepson
- Travaux de continuité écologique secteur Briande
- Indicateurs :
 - Suivi Odonates + mammifères semi-aquatiques
 - IBGN / IPR après travaux
 - Suivi piézométrique

5) Programme du CTMA 2019-2024

* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Actions sur la ligne d'eau/Continuité		
Restauration de la continuité sur les petits ouvrages	SIVU	11 u
Etude de continuité sur 5 ouvrages + travaux Mont-Jean	SIVU	1 u
Etude interne SIVU (3 ouvrages) + travaux	SIVU	1 u
Entretien courant des ouvrages + restauration de la continuité à l'opportunité	SIVU	N.D

5) Programme du CTMA 2019-2024

* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Actions sur les berges/ripisylve		
Aménagement d'abreuvoirs	SIVU	4 u
Pose de clôtures	SIVU	560 m
Reconversion peupliers : Action à l'opportunité	SIVU	N.D
Aménagement de passage à gué	SIVU	3 u
Protection de berge	SIVU	20 m

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Actions sur le lit majeur		
Remise en eau d'annexe	SIVU	5 u
Recensement et caractérisation des zones humides en Vienne	VN	20 communes
Actions sur les zones humides (restauration, acquisition)	CREN	N.D
Actions sur le lit mineur		
Restauration morphologique	SIVU	9950 m

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Indicateur de suivi		
IBGN	SIVU	5 u
IPR	SIVU	4 u
Suivi thermique	SIVU	N.D
Suivi piézométrique	SIVU	N.D
Suivis standardisés des Odonates	DSNE/VN	2 ans

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Etudes		
Bilan à mi-parcours du CTMA	SIVU	1 u
Bilan du CTMA + DIG	SIVU	1 u
Communication		
Edition d'une plaquette d'information	SIVU	6 u
Mise en place de panneaux d'information	SIVU	6 u

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

5) Programme du CTMA 2019-2024

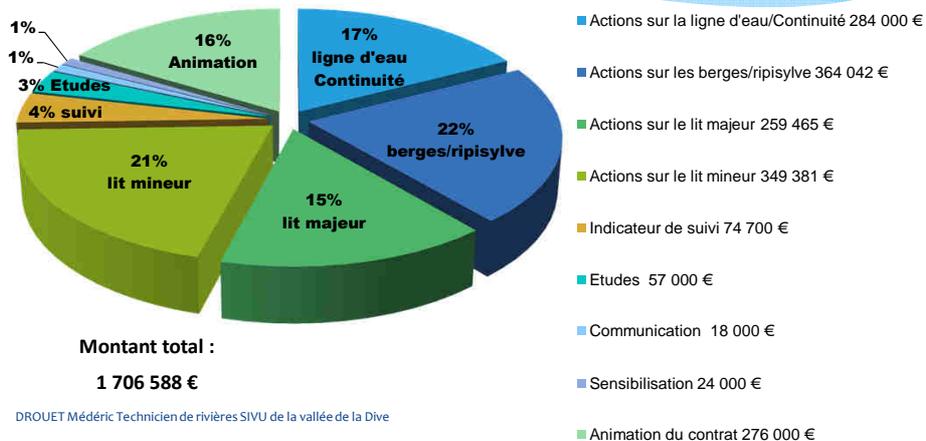
* B) Les différents types d'actions:

Type d'actions	Porteur de projet	Nombre
Sensibilisation		
Découverte du patrimoine naturel de la Dive	DSNE/VN	6 ans
Animation du contrat		
Poste de TMR 1 ETP + frais de fonctionnement	SIVU	6 ans

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

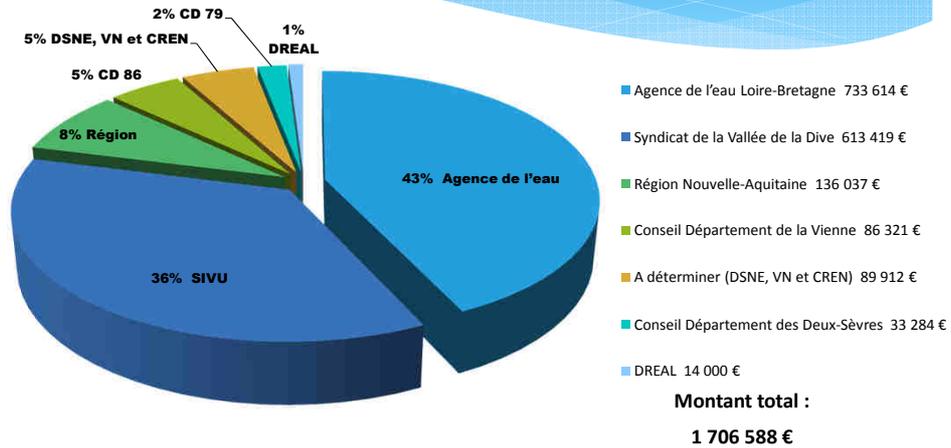
6) Données financières

Répartition financières par tranches d'actions



6) Données financières

Répartition financières des différents acteurs



DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DROUET Médéric Technicien de rivières SIVU de la vallée de la Dive



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. **Validation rapport d'activité 2018 de la CLE**
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses

Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE 2018

5. Rapport d'activité 2018

- **Projet du rapport d'activité envoyé aux membres de la CLE par mail le 19 mars 2019**
- **Document demandé par le comité de bassin afin d'avoir une vision annuelle de l'état d'avancement des travaux de la CLE**
- **Également envoyé aux Préfets 79, 49, 86, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux financeurs + Téléchargeable sur le site internet du SAGE**
- **Trame définie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**
 - Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte
 - Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE
 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
 - Actions de communication 2018
 - Budget et financement de l'année 2018
 - Analyse – Bilan – Perspectives
 - Annexes

Animation 2018

■ Activités de la CLE, du Bureau et des Commissions thématiques

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
Commissions Thématiques des 27 et 28 mars 2018	Commission Qualitative : 29 participants Commission Quantitative : 34 participants Commission Milieux : 28 participants			1. Atelier sur la définition des tendances du Bassin 2. Atelier sur la redéfinition des objectifs du SAGE	- Échanges avec les acteurs du bassin sur les tendances d'évolutions des forces motrices, pressions et état de la ressource en vue de l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE - Travail de reformulations et précisions des objectifs du SAGE
Séance de la CLE du 4 avril 2018	12/32 + 2 mandats	7/16	5/14 + 3 mandats	1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2017 2. Avis motivé sur le programme Re-Sources de la Fontaine du Son 3. Validation du rapport d'activité 2017 de la CLE 4. Bilan des commissions thématiques des 27 et 28 mars 5. Information sur l'étude GEMAPI 6. Questions diverses	- Avis favorable sur le projet de programme Re-Sources 2018-2022 de la Fontaine du Son porté par le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER - Validation du rapport d'activité 2017 de la CLE du SAGE Thouet - Synthèse des commissions thématiques de mars 2018 (travaux sur l'élaboration du scénario tendanciel et redéfinition des objectifs du SAGE) - Demande de sollicitation de Madame le Préfet des Deux-Sèvres pour la poursuite des réflexions sur la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet
Réunion du Bureau de la CLE du 15 mai 2018	5/8	3/4	4/4	1. Présentation du scénario tendanciel du SAGE Thouet 2. Questions diverses (HMUC, projet de territoire)	- Présentation du projet de scénario tendanciel du SAGE en vue de sa validation par la CLE - Présentation des propositions de reformulation des objectifs du SAGE suite aux travaux des commissions thématiques - Information sur la sollicitation de la Chambre d'agriculture 79 en lien avec l'élaboration d'un projet de territoire et la volonté du lancement d'une étude HMUC

Animation 2018

■ Activités de la CLE, du Bureau et des Commissions thématiques

Séance de la CLE du 26 juin 2018	11/32 + 2 mandats	5/16	4/14 + 2 mandats	1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2018 2. Validation du scénario tendanciel du SAGE Thouet 3. Courrier de sollicitation de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (projet de territoire, étude HMUC) 4. Questions diverses	- Validation du scénario tendanciel du SAGE - Validation des reformulations des objectifs du SAGE - Discussion sur l'élaboration d'un projet de territoire, la révision des volumes prélevables, le lancement d'une étude HMUC ou étude hydrologique simplifiée, ...
Réunion du Bureau de la CLE du 26 septembre 2018	6/8	3/4	2/4	1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs 2. Informations et questions diverses : GEMAPI	- Méthodologie de construction des scénarios alternatifs du SAGE Thouet - Organisation des commissions thématiques du SAGE d'octobre 2018 - Point sur la conformité SDAGE – futur SAGE - Atelier sur la priorisation des objectifs du SAGE - Information GEMAPI : lancement d'une étude complémentaire sur les volets juridiques, financiers et organisationnels ainsi que le recrutement d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE
Commissions Thématiques des 15 et 16 octobre 2018	Commission Qualitative : 22 participants Commission Quantitative : 25 participants Commission Milieux : 24 participants			1. Atelier sur les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs 2. Atelier sur les propositions de mesures composant les scénarios alternatifs	- Échanges avec les acteurs du bassin sur les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs - Recueil de propositions de mesures pouvant composer les scénarios alternatifs

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.saqethouet.fr/documentation.html>

Dossiers portés à la connaissance de la CLE

Le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration la CLE ne peut formuler d'avis sur la compatibilité du projet mais ce porté à connaissance permet de vérifier que le projet ne soit pas incohérent avec les objectifs du SAGE en construction.

- 26 février 2018 : « Programmes d'actions CTMA 2017-2021 du Thouet 79 » transmis par la DDT 79
- 13 mars 2018 : « Restauration continuité écologique Argenton – Barrage Auzay » transmis par la DDT 79
- 13 mars 2018 : « Demande autorisation prélèvement AEP Saumur les Landes » transmis par la DDT 49
- 21 mars 2018 : « Demande autorisation régularisation plans d'eau Bandouille » transmis par DDT 79
- 23 mars 2018 : « Programme d'actions prévention inondations Vals Authion - Loire » transmis par la DREAL PdL
- 20 juin 2018 : « Projet unité méthanisation - Maulévrier » transmis par Préfecture 49
- 2 août 2018 : « Projet approfondissement carrière Le Pont – La Peyratte » transmis par CMGO
- 29 octobre 2018 : « Création centre broyage clinker – Montreuil-Bellay » transmis par Préfecture 49
- 29 octobre 2018 : « DUP urbanisation zone Vaulanglais - Noirettes à Saumur » transmis par Préfecture 49

Dossiers transmis par mail aux membres de la CLE et listés sur le site internet du SAGE

Avis sur les projets de contrats territoriaux

- Avis motivés émis par la CLE en 2018 :
 - CLE du 4 avril 2018 : Projet de Contrat Territorial Re-Sources 2018-2022 de la Fontaine du Son (Eaux de Vienne – SIVEER)

Avis favorables de la CLE

- Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation
 - Étude d'Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE
 - Poursuite des réflexions sur la mise en œuvre d'une structure unique sur le bassin du Thouet - GEMAPI
 - Suivi inventaires « zones humides »
 - Suivi des Contrats territoriaux
 - Suivi des Schémas départementaux « Eau »
 - + liste autres réunions suivies par cellule d'animation

Communication 2018

Lettre d'information du SAGE Thouet : distribuée aux collectivités du bassin, CLE

Actualisation site internet du SAGE : www.saqethouet.fr



Budget et financement 2018

Les dépenses 2018 s'élèvent à **131 276,02 €**

Compte administratif 2018 du SMVT annexé au rapport d'activité (comité syndical du 13 février 2019)

Les dépenses principales :

- Animation = 75 168,22 € (charges de personnel)
- Communication = 1 225,00 €
- Étude = 39 249,00 € (Tendances - Scénarios – Stratégie)

Financements :

AELB, Départements 79 et 86, Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire

Des contributions solidaires auprès des Communautés de Communes et d'Agglomération

Analyse - bilan - perspectives

L'année 2018 a permis la poursuite de l'élaboration du SAGE :

- ❖ Validation scénario tendanciel le 26 juin
- ❖ Lancement de la construction des scénarios alternatifs et stratégie du SAGE

Demande des EPCI-fp du bassin de poursuivre la coordination des réflexions GEMAPI

Perspectives 2019 :

- Poursuite de l'élaboration du SAGE : Scénarios alternatifs - Stratégie
- Poursuite des réflexions sur la mise en œuvre de la GEMAPI
- Actions de communication : lettre d'information, supports divers, journée membres CLE, ...



Validation du rapport d'activité 2018 ?



Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. **Validation inventaires zones humides (CA2B)**
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. Information et questions diverses

6. Inventaires zones humides

Inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

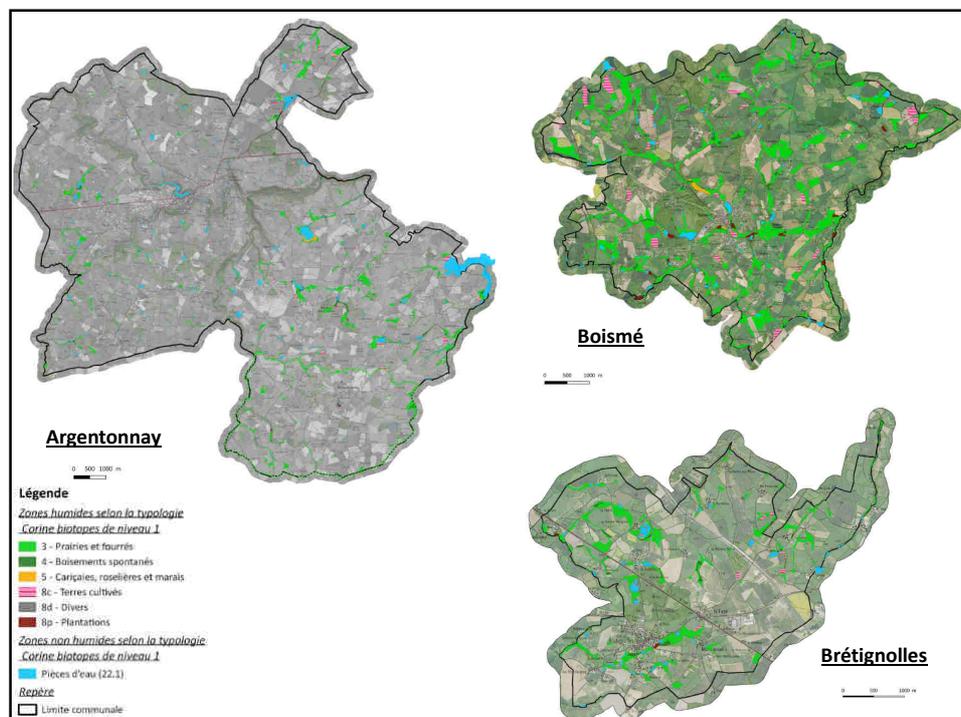
Inventaires de connaissance  Inventaires police de l'eau

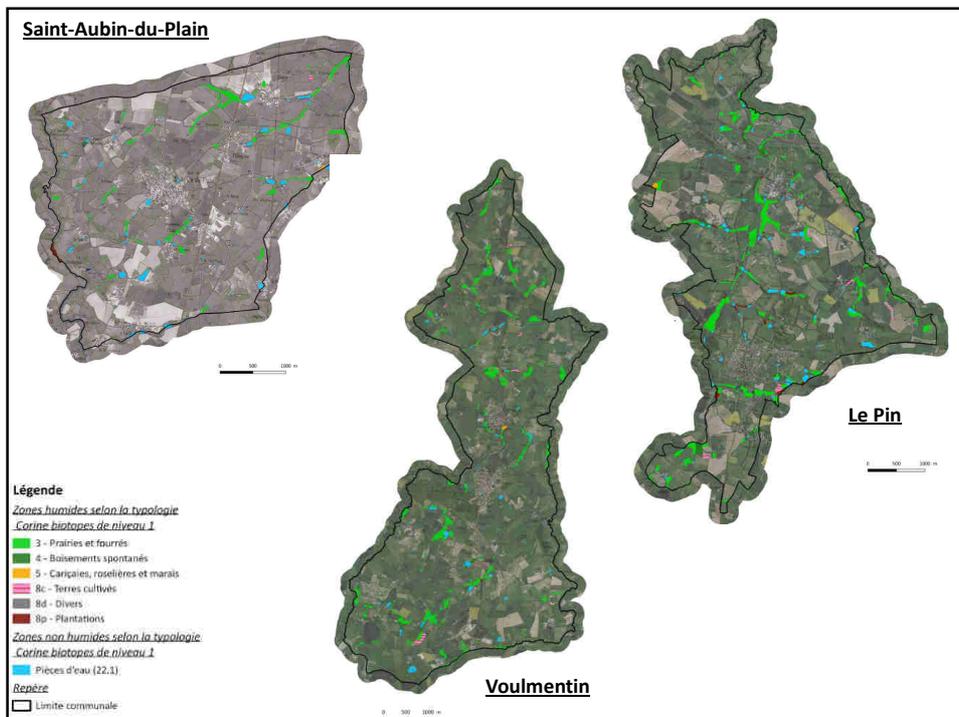
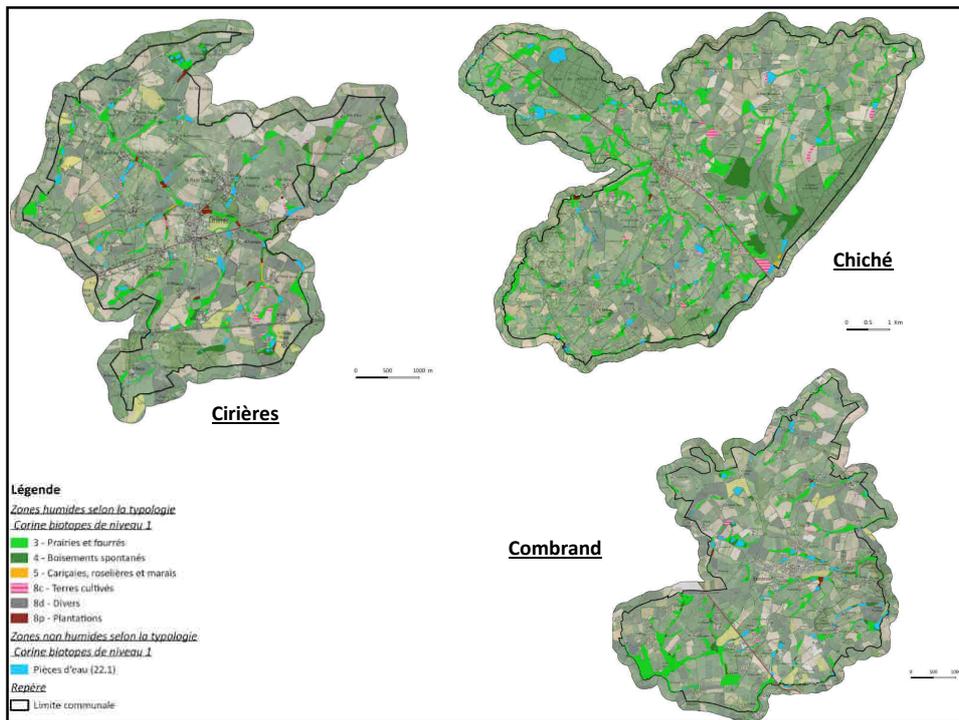
- Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides.
- La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie, qui demande notamment :
 - La mise en place d'un groupe de concertation
 - Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation
 - Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population
- Inventaires soumis à validation de la CLE :

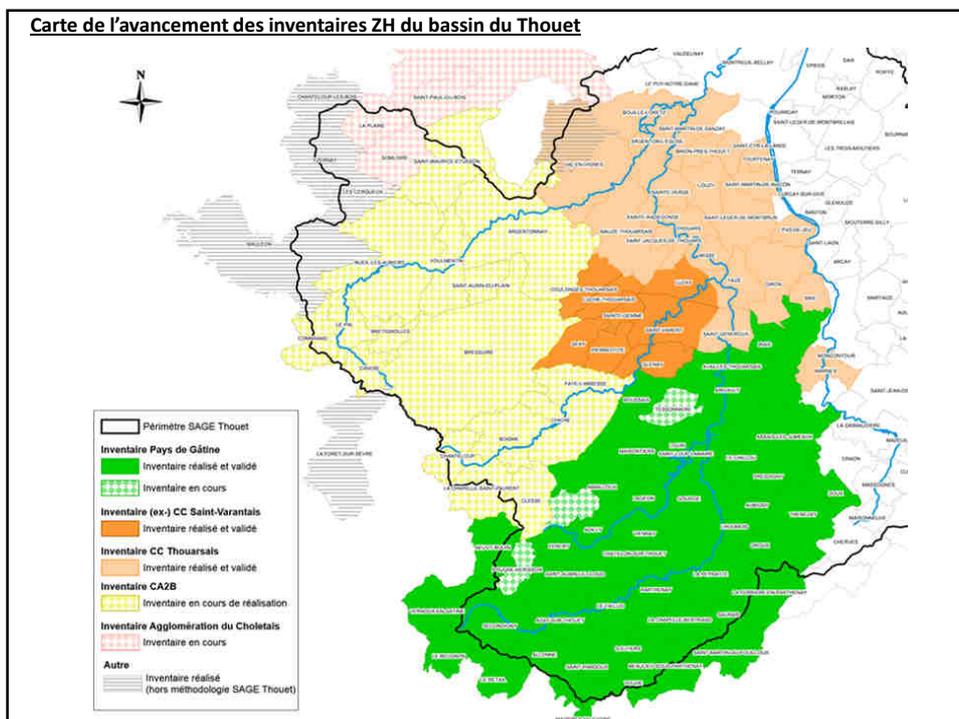
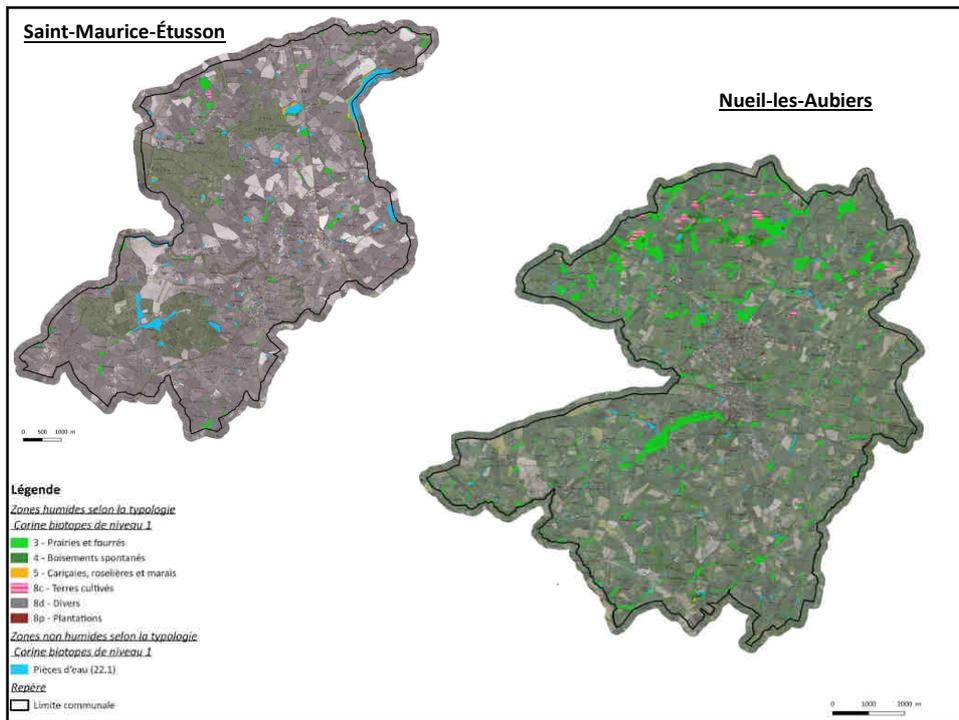
Argentonnay, Boismé, Brétignolles, Combrand, Chiché, Cirières, Nueil-les-Aubiers, Le Pin, Saint-Aubin-du-Plain, Saint-Maurice-Étusson, Voulmentin

6. Inventaires zones humides

Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Linéaire haies	Date conseil municipal approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
ARGENTONNAY	246,56	2,46 % (hors Chapelle Gaudin)	161,95	637	121,25	4729	1 203,72	18/12/2017	Oui
BOISMÉ	469,9	13,3 %	92,7	318	39,5	2589	391,40	07/03/2018	Oui
BRÉTIGNOLLES	88,7	6,8 %	31	99	14,5	857	142	27/04/2018	Oui
CHICHÉ	543,9	11,4 %	107,8	454	70	3266	553,3	09/04/2018	Oui
CIRIÈRES	126,9	7,4 %	40,5	104	22,4	1234	196,7	12/09/2018	Oui
COMBRAND	202,1	8,2 %	60,8	140	34,9	1642	233,6	15/10/2018	Oui
LE PIN	102,07	5,4 %	55,18	95	18,49	1059	206	08/02/2018	Oui
NUEIL-LES-AUBIERS	715,7	7,1 %	174,1	744	68,5	5501	1149	28/03/2018	Oui
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN	28,04	2 %	25,12	113	16,7	564	177,36	14/12/2017	Oui
SAINT-MAURICE-ÉTUSSON	92,40	1,61 %	88,31	330	121,10	2095	466,62	29/11/2017	Oui
VOULMENTIN	118,2	3,75	63,8	260	23,2	1874	406,3	20/12/2017	Oui









Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. **Questions importantes / feuille de route de la CLE**
8. Information et questions diverses

Consultation Questions importantes SDAGE

7. Questions importantes

Consultation Questions importantes SDAGE - PGRI

Suite à l'annulation de la CLE initialement prévue le 31 janvier, l'information sur le consultation a été transmise aux membres de la CLE par mail le 12 février.

Date limite pour retours le 8 mars -> aucun retour.

Possibilité de participer à la consultation de façon « individuelle »

Objet de la consultation :

« Est-ce bien à ces quatre questions que devra répondre la stratégie pour l'eau de notre bassin ? »

et notamment :

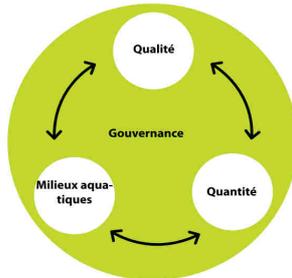
- ✓ Êtes-vous d'accord avec les pistes d'actions qui seront explorées pour répondre à ces questions ?
- ✓ Certaines pistes vous paraissent-elles plus importantes que d'autres ?
- ✓ Y a-t-il d'autres pistes à explorer pour répondre à ces questions et qui ne sont pas citées dans ce document ?

Consultation Questions importantes SDAGE

7. Questions importantes

Questions importantes SDAGE

Quatre questions importantes :



La gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?



La qualité de l'eau

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?



La quantité

Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?



Les milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

Pas de hiérarchie mais une nécessaire articulation !

Consultation Questions importantes SDAGE

7. Questions importantes

Questions importantes SDAGE

Les pistes d'actions ci-dessous, envisagées pour répondre à ces enjeux vous semblent-elles :



QUALITÉ

Pour garantir des eaux de qualité pour la bonne santé des hommes et des milieux aquatiques
Cf. doc. «Questions importantes - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)», p. 20 à 31).

>>>>>> Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-leau.fr

	Parfaitement adaptées	Plutôt adaptées	Pas très adaptées	Pas du tout adaptées
• Réduire l'usage et les transferts des pesticides et des fertilisants en encourageant les changements de pratiques de tous : agriculteurs, collectivités, gestionnaires d'infrastructures de transport, particuliers...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Aménager le territoire avec des haies, des zones « tampons » pour piéger les polluants et limiter leur ruissellement dans l'eau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées dans la durée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mieux gérer les eaux pluviales qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Améliorer la recherche de micropolluants dans l'eau, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Pour la santé humaine, prévenir les pollutions bactériologiques dans les zones de baignade, de captage d'eau potable et de production de coquillages.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



QUANTITÉ

Pour partager l'eau disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses
Cf. doc. «Questions importantes - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)», p. 32 à 40).

>>>>>> Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-leau.fr

	Parfaitement adaptées	Plutôt adaptées	Pas très adaptées	Pas du tout adaptées
• Anticiper les effets du changement climatique sur l'eau et les rivières.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages : revenir à un équilibre (à) où les prélèvements sont intenses et créent un manque d'eau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel des espaces inondables par les crues ou les submersions marines.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Aménager différemment le territoire pour limiter les ruissellements pouvant provoquer des inondations.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Consultation Questions importantes SDAGE

7. Questions importantes

Questions importantes SDAGE



MILIEUX AQUATIQUES

Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants (petites et grandes rivières, fleuves, lacs, zones humides, plans d'eau...) des sources à la mer
 CE doc. « Questions importantes - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) », p. 41 à 49).

>>>>>> Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-l'eau.fr

	Parfaitement adaptées	Plutôt adaptées	Pas très adaptées	Pas du tout adaptées
• Poursuivre les efforts pour empêcher toute dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Restaurer et gérer les zones humides, notamment en cas de sécheresse ou d'inondation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux aquatiques et les espèces remarquables du bassin.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Améliorer la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



GOVERNANCE

Pour s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires et mobiliser les moyens de façon équitable et efficiente
 - CE document « Questions importantes - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) », p. 50 à 59.

>>>>>> Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-l'eau.fr

	Parfaitement adaptées	Plutôt adaptées	Pas très adaptées	Pas du tout adaptées
• Mobiliser et accompagner les acteurs pour mettre en place des programmes territoriaux d'amélioration de l'état des eaux, déclinent la stratégie définie à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (Sdage).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mieux prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transport...).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Poursuivre l'acquisition de données et de connaissances sur l'eau, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Poursuivre l'information et la sensibilisation des habitants pour qu'ils protègent l'eau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



INONDATIONS

Pour accroître la sécurité des populations face aux inondations, réduire le coût des dommages et accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés - CE document « Questions importantes - plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ».

>>>>>> Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-l'eau.fr

	Parfaitement adaptées	Plutôt adaptées	Pas très adaptées	Pas du tout adaptées
• Organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents d'urbanisme et dans les Plans de prévention des risques en tenant compte du changement climatique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
• Améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion côtière, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Feuille de route de la CLE

7. Feuille de route CLE

Demande de l'Agence de l'eau – courrier reçu le 1^{er} février 2019

Permettre à l'Agence, la CLE et la structure porteuse du SAGE de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aides financières annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

Recherche de mutualisation des moyens : inter-SAGE / SAGE – Contrats Territoriaux
 -> le maintien du taux maximal d'aide sera lié au respect des engagements de mutualisation.

Validation de la feuille de route par la CLE et la structure porteuse avant fin septembre 2019

Feuille de route de la CLE

La feuille de route comprend un état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE, un programmes d'actions et des engagements de mutualisation (si justifiés sur le territoire).

Contenu :

- *Historique de la démarche SAGE*
- *Gouvernance : organisation CLE, cellule d'animation, structure porteuse*
- *Structures sur le territoire : compétences liées à l'eau, porteurs Contrats Territoriaux*
- *Mutualisation déjà en œuvre*
- *Plan d'actions de la CLE*
- *Articulation SAGE – Contrats Territoriaux*
- *Mutualisations possibles*

Le projet de la feuille de route sera élaboré par la cellule d'animation du SAGE avec l'appui de l'Agence de l'eau puis soumis à la CLE.



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la CLE du 26 juin 2018
2. Élection 2nd Vice-Président de la CLE (collège des collectivités)
3. Élaboration SAGE : Définition de l'Ambition de la CLE
4. Avis motivé projet CTMA Dive
5. Validation rapport d'activité 2018 de la CLE
6. Validation inventaires zones humides (CA2B)
7. Questions importantes / feuille de route de la CLE
8. **Information et questions diverses**

Révision volumes prélevables

Suite aux discussions sur la révision des volumes prélevables, le lancement d'une étude HMUC ou étude « simplifiée », ...

Courrier adressé à M^{me} Le Préfet des Deux-Sèvres, pilote du bassin du Thouet, pour une demande de cadrage d'une éventuelle révision des volumes prélevables (13 février).

Quels éléments à prendre en compte nécessairement ?

Journée « membres CLE »

Journée de sensibilisation sur les enjeux de la participation et du dialogue

Accompagnement de l'IFREE

17 membres de la CLE

Échanges sur le fonctionnement de la CLE:

Freins, leviers, propositions, ...



Merci de votre attention